

Le mardi 11 juillet 2023



**N° 20**

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 11 juillet 2023

Ouverture de la séance par le Maire à 09 H 09

Membres présents : Charles **Brès**, Sandra **Mathieu**, Yvette **Bellier**, Gilles **Avakian**, Patrick **Brès**, Christian **Roggero**.

Membres représentés : Néant

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur l'entretien de la voirie 2023, la nomination d'un référent déontologue, le vote des subventions 2023, l'échange suite à l'aménagement du centre bourg et une décision modificative du budget ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Le maire soumet pour approbation le compte rendu de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des présents.

### Entretien voirie 2023

Le maire présente aux conseillers deux devis. Le premier concerne l'entretien annuel et s'élève à la somme de 12022.80 €. Le second concerne l'aménagement du réseau pluvial de la rue du Temple par la pose de caniveaux régulateurs en béton et s'élève à la somme de 5952.00 €.

Accord unanime

### Référent déontologue

Le maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de nommer au sein du conseil municipal un référent « déontologue » qui sera chargé d'apporter à tout agent public qui le demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique.

Christian Roggero a été nommé titulaire, Yvette Bellier nommée suppléante.

### Subventions annuelles

Le maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de se positionner sur les diverses demandes de subventions reçues en mairie et décide l'attribution ci-dessous :

Tiers	Montant en €	contre	abstention	pour
Emala	10	0	0	6
Coop scolaire	110	0	0	6
Amicale Pompiers	200	0	0	6
TIS	200	0	0	6
ACEV	600	1	0	5



### Échanges :

Le maire rend compte aux conseillers du résultat de la rencontre programmée avec Mesdames Laborde-Castex, Marguerite et Sylvaine. Le maire donne ensuite lecture du courrier relatant l'accord de principe, signé par toutes les parties. Dans le projet d'aménagement (en cours) de la place de la fontaine il est apparu la nécessité de procéder à un échange d'une parcelle le long de leur maison d'habitation contre la parcelle B 47. L'accord porte sur une bande à délimiter d'une largeur d'un mètre de l'angle gauche (coté préau) et de deux mètres de l'angle droit (coté Carreyrou del Aubergo).

Cet arrangement convenant aux deux parties, les frais du géomètre et du notaire seront partagés pour moitié.

### DM 1:

Le conseil municipal décide de modifier le budget de l'exercice 2023 par une décision modificative de 8000 € du chapitre 20, article 2031 au chapitre 21 article 2181 du même montant.

### Divers :

Travaux : CR des travaux effectués, très léger dépassement financier. L'aménagement intérieur, le comité des fêtes s'en charge comme l'achat du four. Sur ce point un problème est survenu, Rémy Laborde a revendiqué le petit coin du jardin de Nicole où les limites avaient été fixées contradictoirement par les deux propriétaires concernées du moment. La construction a été stoppée. Contact sera pris avec Rémy. À suivre.

-Relais : Communication du résultat des ondes électromagnétiques par Élisabeth Clauzier sur la demande du maire. Constat avant travaux.

-Journées du patrimoine : Sandra propose de faire une expo à l'église avec pour thème principal l'école. À suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h07.

Le Maire



Charles Brès

